

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste: Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 11

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Où s'abonne:

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez DONGREL et BULHIER,
Place de la Bourse, 32;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Où s'abonne:

A PARIS.
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Janvier 1879.

Dire que le ministère est sorti victorieux de la discussion sur l'interpellation Sénard serait une exagération; la vérité, c'est qu'il ont refusé catégoriquement, et cent soixante-dix-neuf n'ont pas voulu le lui accorder.

M. Sénard s'était chargé de tendre la perche de salut au cabinet en détresse, perché quelque peu boueuse, il est vrai, mais que M. Dufaure s'est empressé de saisir des deux mains.

Le député du centre gauche a joué avec une certaine habileté son rôle de sauveur. Il a flagellé suffisamment le ministère pour donner une prudente satisfaction à ses adversaires, mais en évitant toute blessure de nature à occasionner la mort.

Des places! a répondu M. Dufaure, je suis tout disposé à vous en accorder. Voyez, j'ai déjà révoqué 477 juges de paix, destitué cinq procureurs généraux; « l'échenillage » est en bonne voie; mais vous devez comprendre qu'il est impossible de ne pas tenir compte, dans une certaine mesure, des droits acquis, des services rendus.

je vous promets qu'à l'avenir tout fonctionnaire, convaincu d'hostilité au gouvernement de la République, sera impitoyablement frappé.

Tout cela a été dit d'une voix onctueuse, aussi conciliante, aussi caressante que possible. M. Dufaure a été presque aimable. Pas le moindre élan d'indignation, pas le moindre éclat de mauvaise humeur, pas le moindre coup de boutoir; le sentiment du danger l'avait rendu prudent.

Remarquez, d'ailleurs, que M. Dufaure n'a pas désavoué la Déclaration ministérielle et qu'il n'a rien accordé de plus que ce qu'elle contenait. Comment expliquer dès lors que le centre gauche et la gauche proprement dite aient trouvé des applaudissements pour saluer des explications auxquelles elles avaient quatre jours auparavant, infligé la désapprobation de leur silence? La peur leur a été infligée à elles-mêmes cet humiliant désaveu.

Dans un langage modéré dans la forme mais au fond très-agressif, MM. Madier de Montjau et Floquet ont répondu au discours de M. Dufaure. L'un et l'autre ont déclaré, au milieu des applaudissements, que la majorité ne pourrait se contenter de quelques révoications; que « le ministère y perdrait sa dignité » sans donner satisfaction aux vœux du « pays ».

sance de la Chambre. D'ailleurs le pays est las d'attendre les réformes promises; le moment est venu de les réaliser; il faut que le ministère disparaisse pour lever l'obstacle qui s'oppose à leur réalisation.

Tandis que MM. Floquet et Madier de Montjau faisaient le procès du cabinet, M. de Marcère prenait des notes. Le ministre de l'intérieur avait résolu de prendre la parole, mais craignant qu'il ne se mit en contradiction avec les déclarations de M. Dufaure et qu'il ne tentât de noyer celui-ci pour échapper lui-même au naufrage, les amis du cabinet l'ont arrêté sur le chemin de la tribune.

A cinq heures un quart, la séance a été suspendue; ministres et députés se sont précipités dans les couloirs pour essayer de se mettre d'accord sur l'adoption d'un ordre du jour. M. Jules Ferry en avait rédigé un dans lequel le mot « confiance » avait été omis; il le présenta à M. Dufaure; le garde des sceaux déclara qu'il ne l'accepterait que lorsque ce mot aurait été introduit.

« La Chambre des députés, confiante dans les déclarations du gouvernement et convaincue que le cabinet, désormais en possession de sa pleine liberté d'action, n'hésitera pas, après le grand acte national du 5 janvier, à donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps au nom du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif et judiciaire, »

On remarquera que, dans cet ordre du jour, l'idée de confiance n'apparaît qu'incidemment, sous la forme d'un simple adjectif, et qu'elle vise plutôt les déclarations du gouvernement que le gouvernement lui-même. D'autre part, l'injonction s'y montre ouvertement. Le cabinet est sommé poliment « de donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame. » En d'autres termes, on signifie au ministère la volonté bien arrêtée d'exiger de lui des con-

cessions importantes, et la menace appuie la sommation. Cependant le ministère l'a accepté, jugeant sans doute que le malade n'a pas le droit de se montrer trop difficile sur la qualité du remède.

A la reprise de la séance, M. Jules Ferry a donné communication de son ordre du jour auquel les dissidents de la gauche ont opposé une demande d'ordre du jour pur et simple. L'un a été adopté par 208 voix contre 146; l'autre repoussé par 200 voix contre 155. Le ministère était sauvé.

Un grand nombre de députés de l'Union républicaine, M. Gambetta notamment, et quelques membres de l'extrême gauche se sont abstenus dans le vote sur l'ordre du jour Ferry, après avoir accordé leurs suffrages à l'ordre du jour pur et simple. La minorité conservatrice, au contraire, a voté pour la plupart contre l'ordre du jour Ferry, après s'être abstenue sur l'ordre du jour pur et simple. Les bonapartistes se sont constamment réfugiés dans l'abstention.

Tant que les députés royalistes ont eu l'espoir de voir le cabinet tomber sous les coups des républicains, ils se sont tenus à l'écart; mais, lorsqu'ils ont compris que le ministère avait échappé à ce péril, modifiant très-habilement leur tactique, ils sont intervenus contre lui dans le scrutin. Le programme ministériel méritait un châtiement; ce châtiement, les républicains refusaient de l'infliger; la droite a ramassé la verge jetée par leurs adversaires.

En résumé, la séance du 20 janvier a eu pour résultat l'amoindrissement du ministère et la dislocation de la majorité républicaine. Elle n'a rien tranché, elle a tout laissé en suspens. Le cabinet est et demeure condamné; il a obtenu un sursis, voilà tout.

Chronique générale.

Suivant la Patrie, les 2,245 déportés à la Nouvelle-Calédonie qui viennent d'être graciés par le maréchal de Mac-Mahon sont

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION

DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

La mère Thann filait sur le pas de sa porte. — Entrons dans la maison, lui dit Strecker, nous avons quelque chose à vous dire. — Jésus! Maria! s'écria-t-elle en levant au ciel ses pauvres vieilles mains ridées et tremblantes, est-ce qu'on l'a retrouvé? — Pas encore, lui dit Strecker, mais il est possible qu'on le retrouve. C'est vous qui vous occupez du ménage chez les Krause; savez-vous s'il y a un sac de soldat chez eux? — Oui, il y en a un, pendu à une cheville derrière les planches, dans l'atelier. — Où mettez-vous le linge et les effets de notre camarade? — Dans l'armoire de sapin. Hélas! bonnes gens, comme les planches sont vieilles et tout cela était si bien rempli avant la maladie de cette pauvre femme. Trois chemises en tout, et un gilet de rechange, rien de plus.

— Où est l'armoire? — Dans la chambre d'en haut. — Je vous remercie bien, mère Thann; je vous expliquerai une autre fois pourquoi je vous ai demandé tout cela. Pour le moment, c'est impossible, parce que je ne sais pas encore si ce que j'espère se réalisera. Mais s'il y a du nouveau, nous vous préviendrons tout de suite. Jusque-là, ne parlez de rien à personne: ce serait si terrible de donner une fausse joie aux pauvres parents!

XCVI. — As-tu compris? me demanda Strecker en souriant pendant que nous sortions de chez la mère Thann. — Oui, j'ai compris, lui répondis-je tout émerveillé de son intelligence et de sa présence d'esprit. J'ai compris que si le sac a disparu, et les deux chemises, et le gilet, c'est Krause que le marchand de bœufs a rencontré chez son ami qui n'est pas un juif. Alors, il n'est pas mort; alors, on pourra le chercher ailleurs que dans les puits et dans la rivière. Si M. le maire de Saint-Wulfran n'avait pas écrit à M. Faber qu'il n'est pas avec les saltimbanques, j'aurais juré qu'il les avait suivis. — Pourquoi? me demanda Strecker. — Je lui racontai alors ce que j'avais remarqué le soir de la représentation.

Il ne me dit rien sur le moment; mais, au bout de quelques pas, il reprit d'un ton rêveur, comme s'il se parlait à lui-même: — Il peut les avoir suivis de loin avec l'idée de les rejoindre plus tard, quand on ne songera plus à le chercher de ce côté-là. Puisque nous passons devant chez vous, nous allons parler à ta mère, et si elle peut venir, nous l'emmènerons avec nous, parce que si nous montions dans la chambre du père Krause pour fouiller dans l'armoire, M. Krause pourrait trouver cela singulier et nous demander des explications. A moins de mentir, nous serions obligés de lui raconter ce que nous savons. Ce serait terrible, si nous nous sommes trompés, de lui donner de l'espoir. — Quand je vous le dis, que ce Strecker pensait à tout! Strecker mit ma mère au courant, en racontant les choses de façon à me mettre de moitié dans sa découverte; mais je ne pouvais pas laisser passer cela sans protester. Il y eut comme une petite dispute entre nous, et je n'ai jamais vu une femme si heureuse que ma mère quand elle nous vit nous disputer pour cela. CIV. Comme nous finissions de souper, le père de

Strecher vint à la maison. Il avait rencontré à Brunnenwald un homme de Saint-Wulfran qui avait assisté la veille à une représentation des saltimbanques. Krause n'était pas avec eux, et même leur troupe, au lieu de s'accroître, avait diminué. Le pitre les avait quittés, parce qu'il était devenu difficile sur la nourriture et ambitieux. On le soupçonnait de vouloir s'établir saltimbanque ou arracheur de dents pour son propre compte. La grosse caisse de la troupe disait tenir de bonne source que le pitre avait fait un héritage et qu'il allait se marier. M. Faber n'était pas encore revenu de Scheuers-tadt quand je montai me coucher, après que le père Strecker eut emmené son garçon. Le lendemain matin, quand j'allai à l'école, tout le village savait que Krause n'était pas mort; notre secret n'en était plus un; M. Faber avait retrouvé le juif et rapporté le sac, qui fut reconnu par le père Krause. Les deux chemises et le gilet avaient disparu. Les gens de la gare avaient bien remarqué un garçon qui avait la tête enveloppée d'un mouchoir, mais ils ne savaient pas dans quelle direction il était parti. Les hommes de Darlenheim cessèrent de faire des battues, et tout rentra à peu près dans le calme ordinaire. A l'école, nous n'étions plus si sages que le premier jour, mais nous l'étions beaucoup plus qu'auparavant, c'est une justice à nous rendre. Il y en avait encore beaucoup qui parlaient, mais

presque tous des condamnés de la Commune jadis fixés à Paris. Jusqu'à présent, certaines mesures de précaution étaient prises à l'égard de ces individus, qu'on internait dans telle ou telle ville; mais plusieurs députés radicaux auraient réclamé, en soutenant qu'un pareil système avait pour conséquence de porter un grave préjudice aux intérêts de l'industrie parisienne.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Nous nous sommes faits, d'après le journal *l'Industrie*, l'écho d'un bruit suivant lequel les chemins de fer de l'Etat auraient conclu avec des maisons anglaises un traité d'approvisionnement pour presque tout le charbon qui leur est nécessaire pendant deux ans, et nous ajoutons: « Nous voulons croire, jusqu'à plus ample informé, que la bonne foi du journal *l'Industrie* a été surprise. »

Il n'en est malheureusement rien, et nous connaissons aujourd'hui le détail même des fournitures qui doivent être faites par les houillères anglaises: 54,000 tonnes sur 72,000 à 96,000 tonnes, besoins prévus des chemins de fer de l'Etat, leur ont été attribués! C'est le journal technique bien connu *l'Ancre*, de Saint-Dizier, qui nous fournit ces renseignements.

Nous voyons toujours avec peine les grandes compagnies françaises donner parfois à l'étranger des commandes importantes pour profiter d'une différence de prix à peine sensible; mais l'Etat, en suivant ces errements, nous semble manquer à ses devoirs envers l'industrie du pays.

L'Etat, en tant que consommateur, doit employer avant tout des produits français, et ne s'adresser au dehors qu'à défaut des produits nationaux.

Dans un moment où les industries houillère et métallurgique sont aux abois et manquent d'ouvrage, l'Etat va demander 54,000 tonnes de houille en Angleterre.

Ce que l'Etat aurait perdu sur la différence entre les prix français et anglais, il l'aurait retrouvé largement et plus en donnant la préférence aux charbonnages du pays.

Ces 54,000 tonnes auraient fourni du travail aux ouvriers français.

Sur ces salaires répandus, le fisc aurait eu sa part.

Le transport procurait aux chemins de fer français un trafic dont la marine anglaise va profiter.

L'Etat ne profite pas des droits d'entrée sur ces charbons étrangers, puisque c'est à lui-même qu'il paye ses droits d'entrée.

Enfin, les chemins de fer de l'Etat ne vivent que par les contribuables qui payent l'intérêt du capital et les insuffisances de recettes. L'intérêt des contribuables n'a-t-il pas été méconnu?

Les administrations de l'Etat ont le devoir d'aider et d'encourager l'industrie nationale, et les gouvernants allemands comprennent ce devoir, si nous nous en rapportons aux récentes déclarations de M. de Bismarck.

Voici, comme autre exemple, un fait qui s'est passé tout récemment à une adjudication en Allemagne :

« Une maison anglaise avait soumissionné des rails d'acier à 166 25. Un établissement allemand qui demandait 200 a obtenu la fourniture! »

Nous n'approuvons pas certes ce mode de procéder, et il aurait mieux valu écarter à priori les concurrents étrangers; mais ce fait, comme tant d'autres que nous pourrions citer, démontre assez nettement la tendance générale de tous les gouvernements à favoriser leur industrie nationale.

N'avons-nous pas raison de demander qu'il en soit ainsi en France?

On lit dans *l'Italie* :

« La possibilité de voir les idées de M. Gambetta devenir en France des faits accomplis, ayant pour conséquence la suppression du budget des cultes, a induit quelques prélats français jouissant d'une certaine influence à exposer au Saint-Siège quelques considérations dictées par leur désir d'empêcher que la situation de l'Eglise et du clergé en général puisse être éventuellement ébranlée. »

« Le Saint-Siège, tout en louant l'initiative de ces prélats, a exprimé sa conviction que cette éventualité ne pourrait pas se produire. »

Le *Bund*, de Berne, croit que l'avènement d'un ministère Gambetta comporterait la guerre aux idées religieuses :

« Il n'est pas douteux que Gambetta et son parti n'aient en vue d'introduire le *Culturkampf* en France. Les considérations que l'organe de M. Gambetta a émises à l'occasion de la publication de l'encyclique de Léon XIII ne laissent planer aucune incertitude sur ce point. Dans la discussion de ce document, M. Gambetta se place au point de vue du *Culturkampf*, et, en général, au point de vue auquel le gouvernement prussien s'est placé lui-même à cet égard. — Il n'est pas douteux que, si Gambetta avait à émettre un programme politique, la guerre au clergé en constituerait la pièce de résistance. »

LE 21 JANVIER 1793.

On lit dans *l'Histoire des Girondins*, de M. de Lamartine :

« La Convention comptait sept cent vingt et un votants. Trois cent trente-quatre avaient voté pour le hannissement ou la prison; trois cent quatre-vingt-sept pour la mort, en comptant pour la mort les voix de ceux qui avaient voté pour cette peine, mais à condition qu'elle serait ajournée. La mort comptait donc cinquante-trois suffrages de plus que le hannissement; mais, en retranchant du vote de mort les quarante-six voix qui ne l'avaient prononcée qu'en demandant que

l'exécution fût suspendue, il ne restait donc qu'une majorité de sept suffrages pour la mort. Ainsi, trois hommes déplaçaient le chiffre et changeaient le jugement. C'étaient donc les douze ou quinze chefs de la Gironde dont la main avait jeté le poids décisif dans une balance presque égale. »

« La mort, vœu des jacobins, fut l'acte des Girondins. Vergniaud et ses amis se firent les exécuteurs de Robespierre. »

Les Girondins étaient les opportunistes de l'époque, et Vergniaud, leur chef, comme M. Gambetta, chef des opportunistes, se flattait de modérer la Révolution avec de beaux discours. La Révolution en a fait les complices de l'assassinat, et puis elle les a supprimés.

#### L'AMIRAL TOUCHARD.

L'amiral Touchard, dont l'état ne laissait plus d'espoir, est mort lundi matin à trois heures.

L'amiral était né le 21 juillet 1810. Entré au service en 1826, aspirant en 1827, enseigne en 1832, lieutenant de vaisseau en 1839 et choisi à cette même époque comme aide de camp par le prince de Joinville, nous le trouvons contre-amiral en 1859. En 1861, on lui confia le commandement de la station française du Levant.

Il devint ensuite successivement président de la commission d'artillerie au ministère de la marine, membre du conseil d'amirauté et fut promu vice-amiral en 1864.

L'amiral Touchard était grand-officier de la Légion-d'Honneur depuis 1869.

Sa mort sera un deuil pour la marine française, qui rendait hommage à sa haute compétence. On lui doit des ouvrages spéciaux très-remarquables et relatifs à la navigation et aux navires.

L'amiral Touchard fut élu député dans le 8<sup>e</sup> arrondissement le 14 octobre 1877.

Il était le seul député conservateur de Paris.

On annonce aussi la mort de M. Léon Plée, qui fut longtemps l'un des collaborateurs du *Siècle*.

M. Léon Plée était né à Paris le 30 juin 1815. Il est mort de la rupture d'un anévrysme.

#### INAUGURATION DE LA STATUE DE BERRYER.

Lundi a eu lieu, à midi, la cérémonie d'inauguration du monument élevé, par souscription, à la mémoire de Berryer, le grand avocat, le fidèle royaliste, l'incomparable orateur.

La salle des Pas-Perdus, dans tout le lustre de sa restauration, a été dès dix heures envahie par les invités du comité, porteurs de cartes de diverses couleurs, et par un grand nombre d'avocats en robes pour lesquels des banquettes avaient été réservées en face de la statue du grand maître de la parole.

Trois discours ont été prononcés: par M. de Noailles, au nom du comité de souscription, par M. de Larcy, au nom de la famille, et par M. Nicolet, bâtonnier du barreau de Paris, au nom du barreau français.

Les règlements judiciaires interdisant à la magistrature de prendre part en corps et en costume à toute cérémonie non officielle, les magistrats assistent à la cérémonie exilés et confondus parmi les autres invités appartenant au monde politique ou administratif pour lesquels les premières places avaient été réservées.

Le barreau seul est en robes. MM. de Dreux-Brézé et de Blacas représentaient M. le comte de Chambord.

La famille de l'illustre orateur était représentée par M. Henri Berryer, petit-fils de l'illustre orateur, accompagné de sa mère, M. et M<sup>me</sup> Ludovic Berryer, frère et belle-sœur, M. Hippolyte Berryer, avoué au tribunal, et Georges Berryer, avocat.

M. le duc d'Aumale avait pris place avec ses collègues de l'Académie.

Parmi les délégations, citons celle de la ville de Marseille, celle des anciens élèves de Juilly et celle des compagnons charpentiers du Devoir, pour lesquels Berryer prononça, en 1842, une plaidoirie restée célèbre. Cette dernière, dans son empressement de témoigner sa reconnaissance à la mémoire de l'illustre avocat, a devancé même l'invitation du comité, et s'est inscrite dès les premiers jours. Certains barreaux de province s'étaient fait représenter, ainsi que certains barreaux étrangers, et notamment les barreaux de la Belgique.

On remarquait, au milieu de la nombreuse assistance :

MM. Buffet, de Lorigeril, sénateurs; comte de Rességuier, vicomte d'Aboville, anciens députés; comte Daru, ancien sénateur; Mayol de Lupé, rédacteur en chef de *l'Union*; comte Robert de Mun, Léon Lavedan, M. Gabriel Ferrère, pour la *Défense*.

La cérémonie a eu lieu comme nous le disions plus haut. Le barreau de Paris, ayant à sa tête son conseil et son bâtonnier, M. Nicolet, assisté de nombreux bâtonniers de province, occupait la plus grande partie des places réservées; dans leurs rangs pressés ont pris place plusieurs hommes politiques, parmi lesquels M. Gambetta s'est fait remarquer l'un des premiers, au premier rang, une députation de l'Académie composée de MM. Camille Doucet et Camille Rousset, M. Andral, M. l'ingénieur de Leffenberg, M. Aubépin, président du tribunal; M. Delisle, procureur de la République, et des magistrats de la cour ou du tribunal, mais en petit nombre; M. Ferdinand Duval, beaucoup d'ecclésiastiques, une députation des charpentiers avec sa bannière, le bureau des avocats à la cour de cassation, la chambre des avoués de première instance.

A midi, M. de Larcy a déclaré la séance ouverte et exprimé le regret de présider cette cérémonie au lieu et place de M. le duc de Noailles, que son grand âge fait reculer devant cette tâche fatigante.

C'est M. Camille Rousset qui a lu le discours de M. de Noailles. Cette lecture a été interrompue plusieurs fois par d'unanimes

quelques-uns revenaient à leurs anciennes habitudes, et Strecker était souvent forcé de mettre le holà! Moi, je continuais résolument à parler, un peu pour faire plaisir au père Wächter qui avait été bon pour moi, et beaucoup pour me rendre digne de l'amitié de Strecker qui, lui, parlait avec acharnement.

Je remarquai alors plusieurs choses que j'ai souvent remarquées depuis, dans la vie du monde. Par exemple, quand une situation se prolonge, si touchante et si dramatique qu'elle soit, l'attention du public se fatigue, et son intérêt s'émousse. Plusieurs personnes de Darlenheim se trouvèrent dans cette situation d'esprit; pendant que M. Faber, M. le curé et M. le comte d'Ordenheim écrivaient de tous les côtés, bien des gens évitaient de rencontrer le père Krause, parce qu'ils ne savaient que lui dire, et que sa présence les embarrassait. Le père Klaas, plus franc ou plus brutal que les autres, dit un jour à la brasserie, devant témoins :

— On doit désirer que tout ça finisse d'une façon ou d'une autre. C'est ennuyeux d'entendre toujours parler de la même chose. Nos femmes ne sont plus supportables avec leurs Hélas! et les Jésus! Maria! qu'elles poussent à tout bout de champ, en faisant des yeux tout blancs à force de les lever au ciel. Si ce mauvais drôle se retrouve, tant mieux. S'il est mort, la perte n'est pas grande; dans tous les cas, plus tôt on le saura, mieux ça

vaudra. Tel que ça est, ce n'est pas tenable!

Parmi les témoins de cette scène, les uns levèrent les épaules sans rien dire, les autres tournèrent le dos; deux ou trois approuvèrent du bonnet; ce qui fit que le père Strecker se leva tout rouge d'indignation et traita le père Klaas du haut en bas, sans que l'autre osât souffler mot. Mais il se dédramatisa bien quand le père Strecker eut tourné les talons.

Toutes les femmes donnèrent raison au père Strecker; elles étaient bien plus acharnées que les hommes à espérer et plus disposées à continuer aux pauvres parents leurs témoignages d'intérêt et de bonne amitié. Je suis bien fier de pouvoir dire que ma mère ne se démentit pas un seul instant.

CV.

Klaas le cadet louchait abominablement, et il avait une joue bien plus grosse que l'autre, ce qui fait qu'il n'était guère joli à regarder; mais je l'avais toujours vu comme cela, et je n'y faisais pas attention. D'ailleurs, ce n'était pas sa faute, et c'aurait été bien vilain de ma part de lui en faire un reproche.

Quand son père tint le vilain propos que le père Strecker avait si vertement relevé, je commençai à trouver que Klaas cadet était très-laid, et quand il dit lui-même en pleine cour qu'on faisait bien du

bruit pour pas grand'chose, que les parents de Krause étaient bien débarrassés, et l'école et la paroisse aussi; j'éprouvai une violente démanaison de lui appliquer un bon coup de poing sur la joue gauche, pour la rendre aussi grosse que la joue droite. On dit communément qu'il n'y a que le premier pas qui coûte; ce qu'on dit du premier pas est bien vrai aussi du premier coup de poing. Je ne m'étais encore jamais battu sérieusement, et je ne savais pas comment m'y prendre pour commencer.

Comme Klaas cadet était taquin de son naturel et qu'il voyait qu'il faisait de la peine à beaucoup d'entre nous, il se faisait un méchant plaisir de tomber sur Krause, sur ses parents, sur sa petite sœur, et sur ses amis.

Un jour qu'il ne croyait pas Strecker à portée de l'entendre, il recommença ses méchancetés.

— Répète-le voir, lui dit Strecker en lui approchant son poing fermé de la mâchoire.

Klaas cadet ne brillait pas par le courage. Il grogna je ne sais quoi entre ses dents, mais il n'osa pas répéter ce qu'il avait dit.

Quand Strecker se fut éloigné, il crut pouvoir prendre sa revanche et se mit à dire sur son compte et sur celui de ses parents des choses si vilaines et si grossières que je lui ordonnai de se taire.

Il devint blême de rage, et me demanda, en fai-

sant étinceler son bon œil, si j'avais envie de me faire « mettre le museau en compote. »

Je suppose que j'avais les nerfs irrités par l'incertitude où nous étions sur le sort de notre camarade; je suppose aussi que les grossières injures adressées à mon doigt m'avaient excité au point de changer d'un seul coup ma timidité naturelle en une audace téméraire. Tout ce que je sais, c'est que je me mis à rire, et, croisant mes deux bras sur ma poitrine pour montrer à Klaas que je ne voulais pas commencer l'attaque, je marchai sur lui à petits pas, la figure en avant. Quand ma figure fut près de la sienne, il roula des yeux hagards, et quand mes bras effleurèrent sa poitrine, il recula pas à pas d'un air inquiet.

— Eh bien, lui dis-je en ricanant, le voilà, mon museau! Je te défie de le mettre en compote.

(Magasin pittoresque.) (A suivre.)

La belle-mère de Z... était très-malade. Z... consulte un de ses amis sur le traitement qu'elle doit suivre.

— Faut-il m'adresser aux allopathes ou aux homéopathes?

— Peut-être ne valent guère mieux les uns que les autres... Les premiers tuent leurs malades et les autres les laissent mourir...

— Alors je prendrai un allopathe: la pauvre femme souffrira moins.

applaudissements. La péroraison surtout a été très-remarquable et très-approuvée.

Après M. Roussel, M. de Larcy a pris la parole et prononcé un éloge de Berryer, dans lequel il a retracé avec beaucoup de bonheur d'expression plusieurs épisodes de la vie du grand orateur. Plusieurs actes de sa vie politique ont aussi été racontés, et leur rapport avec la situation actuelle présente des contrastes et des rapprochements inévitables.

La lecture d'un passage de Berryer, dans lequel l'orateur explique son royalisme et qui se termine par ces mots : « Je suis royaliste parce que je suis patriote, » a été très-applaudi par l'assistance.

Après M. de Larcy, M. Nicolet a pris la parole, et, dans une harangue vigoureuse, enflammée, pleine de souffle, a prononcé un éloge qui, comme il l'a dit en parlant de la journée dans laquelle il se trouvait, sera la première page de l'histoire du maître de la parole.

M. Nicolet a été nombre de fois interrompu par des applaudissements répétés et unanimes.

## LA PROSPERITÉ RÉPUBLICAINE.

On lit dans l'*Echo du Salève* :

« On dit que des ouvriers de campagne ont demandé du travail dans notre pays au prix d'un pot de soupe avec un morceau de pain. Et nous venons seulement d'entrer en hiver. »

Une réunion, à laquelle assistaient cinquante et un patrons veloutiers, a été tenue, il y a quelques jours, dans le local de la chambre de commerce de Saint-Etienne.

Il s'agissait d'une réduction de 20 pour 100 à opérer sur le salaire des ouvriers. 43 patrons ont déclaré que si l'on n'opérait pas cette réduction, il devenait impossible de lutter contre la concurrence étrangère.

Les salaires actuels étant déjà très-modiques, la réduction de 20 pour 100 paraît énorme aux ouvriers.

Les journaux du Nord continuent de peindre sous les plus sombres couleurs la situation critique des populations laborieuses.

« La misère des campagnes n'a jamais été plus grande : malgré le mauvais rendement des récoltes, les blés sont à bas prix, et ne rémunèrent pas le cultivateur. Les lins, la principale culture industrielle, la principale source de richesse de la Flandre, sont invendables ; le maïs est tombé au prix de 13 fr. l'hectolitre. »

Voici pour l'agriculture.

Quant à l'industrie, un petit incident qui a signalé le récent voyage de M. Jules Ferry à Lille suffira pour faire justice des hableries de la République française :

« M. Jules Ferry visitait l'un des principaux établissements industriels de notre ville. Le patron avait chargé son contre-maître de donner au délégué républicain tous les renseignements qu'il demanderait. »

« Eh bien ! demanda M. Jules Ferry, comment vont les affaires ? »

« Fort mal, monsieur le député, on dit même que la maison sera forcée de réduire bientôt le nombre de ses ouvriers, si elle ne cesse pas tout travail. »

« Puis, voyant la figure interloquée de M. Jules Ferry, le contre-maître lui dit à voix basse : »

« — Ecoutez, monsieur le député, si vous voulez que la République dure, il faudra que cela change, autrement on finirait chez nous par demander autre chose. »

« — Comment pouvez-vous tenir un pareil langage, répliqua M. Jules Ferry, dans une ville où tant d'ouvriers sont devenus patrons ? »

« — Cela était vrai avant 1870, répondit le contre-maître, mais aujourd'hui vous ne trouveriez pas un seul ouvrier qui désire devenir patron, puisque tous sont en train de se ruiner. »

Il est donc établi, dit la *Gazette des Campagnes*, que les populations agricoles souffrent non seulement dans les pays où la culture est arriérée, mais dans la région la plus riche et la mieux cultivée du sol français. Si tel est le cas des populations du Nord, que penser de la situation de nos populations du Centre, de l'Est, de l'Ouest et du Midi ?

Ce fait est la seule réponse que nous jugeons convenable de faire à certains jour-

naux soi-disant agricoles, qui soutiennent que nos blés doivent être soumis au libre-échange, parce que c'est la faute des cultivateurs si leurs récoltes ne sont pas rémunératrices. Cultivez mieux, disent-ils, et vos récoltes suffiront pour vous constituer des bénéfices.

Pendant que ces docteurs Tant-Mieux lancent ces oracles, c'est le pays modèle par excellence qui jette un cri de détresse, et déclare que son agriculture, la plus parfaite et la plus productive de France, est ruinée par les bas prix de ses principaux produits, céréales, lins, etc.

Quand les agriculteurs voudront être défendus dans leurs intérêts, ils prendront la peine d'apprendre leur métier d'électeurs. Tant qu'ils sacrifieront leurs représentants naturels aux ambitieux politiciens, ils récolteront ce qu'ils auront semé : du vent, des phrases pour tous, des places et des honneurs pour les dupeurs, la misère pour les dupés.

## Chronique militaire.

D'ici quelques jours, doit paraître une circulaire ministérielle relative à la convocation de l'armée territoriale.

Ce sont les hommes non exercés des deux classes convoqués l'année dernière qui doivent être appelés cette fois.

Les officiers ne seront pas réunis. L'instruction se fera dans les régiments de l'armée active correspondants.

Comme l'année dernière, l'appel se fera par bataillon.

M. Chaverondier, chef d'escadrons de cavalerie hors cadres, commandant le dépôt de remonte de Guéret, est nommé lieutenant-colonel du 2<sup>e</sup> régiment de dragons, en remplacement de M. de la Bonnière de Beaumont, nommé colonel du 4<sup>e</sup> de chasseurs.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

VOIE DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'ordre du jour motivé présenté par M. Jules Ferry (interpellation de M. Senard), adopté par 208 voix contre 146.

A voté pour : M. Benoist.  
Ont voté contre : MM. Janvier de la Motte, Maillé.

N'ont pas pris part au vote : MM. Berger, Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland.

Le Bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« New-York, 20 janvier, 7 h. matin.  
« Perturbation atmosphérique dont l'énergie ira en augmentant, atteindra les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norvège, entre les 22 et 24. Pluies au sud et neige au nord. Bourrasques du nord-est au nord-ouest. »

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est demain, jeudi 23, qu'aura lieu la représentation des *Provinciales* à Paris, la pièce en vogue du Palais Royal, par la compagnie parisienne dirigée par MM. Masset et Simon.

Cette compagnie a déjà joué sur notre scène : *Rome vaincue*, les *Danicheff*, l'*Ami Fritz*, *Hernani*, les *Fourchambault* et *Niniche*. M. Noël Martin, M. Emmanuel, M<sup>lle</sup> Tassilly, Cassothy et M<sup>me</sup> Guffroy sont au nombre des principaux artistes.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un affreux accident est arrivé samedi dernier, dans les carrières de Paviers, commune de Crouzilles. »

« Un des carriers, le nommé Jean-Marie Pape, a été atteint par un énorme bloc de pierre qui lui a brisé les jambes et l'épine dorsale. La mort a été instantanée. »

« Le bloc qui a tué ce malheureux pesait plus de 1,800 kilogrammes. On présume qu'il s'est détaché par suite de l'infiltration des eaux provenant du dégel. »

« Pape était âgé de 32 ans. Il laisse une veuve avec un enfant en bas âge. Il était originaire du Finistère. »

On écrit de Concarneau, le 17 janvier, à l'*Union bretonne* :

« La misère est bien grande dans notre population, essentiellement maritime. Le mauvais temps, qui sévit déjà depuis plus d'un mois, ne nous donne que quelques petites éclaircies. Les pêcheurs aussitôt mettent à la voile, pour tâcher de pêcher, afin de subvenir aux besoins si pressants de leurs familles ; mais ce n'est jamais sans courir de grands dangers. »

« Hier matin, la chaloupe *Saint-Pierre*, montée par six hommes, patron Jules Candan, fut surprise, vers cinq heures, au milieu de la tempête de S.-O., par une lame soude de N.-O., qui la remplit par l'arrière et la fit sombrer. Les six malheureux, dont trois pères de famille, jetèrent des cris de détresse qui furent entendus du bord des chaloupes qui naviguaient de conserve ; mais il fut matériellement impossible aux équipages de ces dernières d'aller au secours des naufragés. »

« L'une de ces chaloupes jeta même ses grappins, amena ses voiles, mit ses avirons à l'eau ; mais, au moment même, ses avirons se rompirent, et elle n'eut que le temps de rehisser ses voiles pour rentrer au port, afin d'éviter le sort malheureux de leurs camarades qui venaient d'être tous engloutis. »

« Le *Saint-Pierre* avait quitté le port vers minuit, comme la plupart des autres pêcheurs ; son équipage y avait été poussé par le besoin. »

## QUESTIONS AGRICOLES.

LA NEIGE ET LES CULTURES.

Nous lisons dans la *Science pour tous* :

« La chute et surtout l'accumulation de la neige est éminemment favorable à la culture. Elle exerce une influence excellente sur les terres, et les cultivateurs qui ont fini leurs semailles, ramassé leurs betteraves, ou terminé leurs labours d'hiver doivent se réjouir de la voir tomber en grande quantité. Un diction dit même qu'abondance de neige donne abondance de grains. »

« La neige agit sur le sol et sur les plantes de plusieurs manières : en traversant l'air, elle se charge d'une certaine quantité d'ammoniaque, c'est-à-dire d'un gaz contenant de l'azote, qui est la partie la plus fertilisante des engrais ; de plus, en couvrant la terre, elle empêche tous les gaz contenus dans le sol et dans les engrais que l'on y a déposés, de s'évaporer et de se perdre dans l'atmosphère. La neige a donc, en quelque sorte, l'avantage de concentrer la force des engrais dans le sol. »

« La neige empêche le sol de se refroidir. Elle agit comme une sorte de manteau. La terre couverte de neige ne gèle pas, tandis que celle qui reste à nu, exposée au froid, peut geler profondément. C'est un fait que l'expérience confirme : la température est toujours plus élevée sous une épaisse couche de neige qu'à la surface. Il suit de là que les blés germent et se développent sous la neige, tandis que, s'ils restaient à l'air avec la même température, ils gèleraient au moins en partie et la récolte serait compromise. »

« Il se produit même à ce sujet un fait curieux, c'est que certaines plantes, certains légumes venant de pays où les froids sont considérables, gèlent dans le centre de la France, et cela parce que, dans leur pays, ces plantes sont abritées tout l'hiver par une épaisse couche de neige, tandis que, dans le centre de la France, elles restent à découvert exposées au froid. »

« La neige conserve aussi les légumes et les empêche de geler. Beaucoup de cultivateurs des départements de l'Est conservent leurs choux en terre pendant l'hiver, les recouvrent de feuilles, et si la neige n'est pas assez abondante pour les recouvrir naturellement, ils l'accumulent à la pelle et obtiennent ainsi une bonne et facile préservation. »

« La neige présente encore le grand avantage de faire pénétrer peu à peu l'humidité dans le sol lorsqu'arrive le dégel. Cette eau descend dans les couches profondes pour constituer la provision qui, pendant l'été, alimentera les sources et les puits. »

## Faits divers.

Le *Moniteur du Calvados* annonce que M. Valembourg, commissaire des courses de

Caen, s'étant rendu seul à une de ses propriétés pour y chasser, voulut pénétrer sur une de ses pièces de terre sans prendre la peine d'ouvrir la barrière qui en fermait l'entrée et essaya de passer entre deux barreaux écartés.

En faisant ce mouvement, il glissa sur le sol ; son fusil chargé, qu'il tenait d'une main, se trouvant accroché, s'arma, le coup partit, et les projectiles, faisant balle, atteignirent à la tête l'infortuné chasseur, dont la mort a dû être presque instantanée. Les plombs sont entrés par la tempe droite et sortis par la gauche.

Un petit valet, qui passait quelques instants après, aperçut M. Valembourg baignant dans son sang ; n'osant s'approcher, il alla en toute hâte prévenir un fermier, qui accourut aussitôt, mais ne put que constater la mort de la victime de ce déplorable accident.

Nous lisons dans le *Charentais* :

« Un grave accident est arrivé à Ferchaud, rue du Simard, au faubourg Saint-Cybard, commune d'Angoulême. »

« Le sieur Pierre Vivier, après avoir déjeuné avec sa famille, entra dans une chambre voisine, où jouaient ses deux petites filles, afin d'enlever un fusil chargé que son gendre avait laissé appuyé près de la cheminée. Vivier, pour saisir cette arme, s'y prit de telle façon qu'une détonation se fit tout à coup entendre et que la charge, composée de plomb n° 6, après avoir pénétré au-dessous de la joue gauche, sortit par la tempe droite en enlevant l'œil. »

« Au bruit causé par cette détonation, la fille du sieur Vivier accourut et trouva son père encore debout ; elle le reçut dans ses bras, avec l'aide d'un voisin, M. Petit, propriétaire au village des Bons-Amis. Vivier fut transporté sur son lit, où il rendit le dernier soupir quelques instants après. »

« M. le docteur Dériaud, qu'on s'était hâté d'appeler, n'a pu que constater le décès de cet infortuné, qui était âgé de soixante-sept ans. »

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes, ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de goudron de Guyot, qui remplacent les tisanes, sirops, loochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux ou trois de ces capsules au moment de chaque repas. Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication. Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

## Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6<sup>e</sup> ANNÉE)

Ch. MASSER, directeur. — M. SIMON, administrateur général.

JEUDI 23 janvier 1879,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

## LES PROVINCIALES à Paris

Comédie-vaudeville en 4 actes, de MM. de Najac et Pol Moreau.

Grand succès du théâtre du Palais-Royal.

Avec le concours de M. Noël Martin, de l'Odéon ; M<sup>lle</sup> Tassilly, du Châtelet ; M. Emmanuel, des Variétés ; M. Dumoulin, du Palais-Royal ; M<sup>lle</sup> Cassothy, de la Porte-Saint-Martin ; M<sup>me</sup> Guffroy ; M. Bellot ; M<sup>lle</sup> Benelly ; M<sup>lle</sup> Pauline Moreau, de la Porte-Saint-Martin ; M. Valère, de la Gaîté ; M<sup>lle</sup> Falbert ; M. Gillis, etc.

Costumes et mise en scène identiques à ceux de Paris.

Le spectacle commencera par :

## LE CHANT DU COQ

Comédie en 1 acte, de M. de Najac.

Jouée par MM. Dumoulin, Bellot et M<sup>lle</sup> Cassothy.

## SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

